



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Baccalaureat

Question écrite n° 9007

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon expose a M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, charge de la francophonie, qu'un rapport envisageait la creation d'un baccalaureat francophone. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites reservees a cette proposition essentielle pour le developpement de la francophonie et le rayonnement culturel de la France.

Texte de la réponse

Reponse. - La preparation du projet de baccalaureat francophone a fait l'objet de plusieurs reunions d'experts internationaux et a permis de presenter et de mettre au point un projet de charte auquel les pays ayant en commun l'usage du francais seraient libres d'adhérer. Ce projet de baccalaureat international francophone offre un contenu moderne d'enseignement adapte aux exigences de la concurrence economique internationale, une formation specifique orientee vers la preparation des cadres de l'entreprise et de l'administration ainsi qu'un systeme d'evaluation externe garantissant un niveau international et permettant d'accéder aux classes preparatoires aux grandes ecoles dans les differents pays ayant en commun l'usage du francais. Au cours du sommet de Quebec, il a ete convenu que les differents gouvernements des pays representes seraient invites a faire part des observations que pourraient appeler les modalites d'organisation du baccalaureat international francophone telles qu'elles ont ete mises au point. La consultation des gouvernements concernes a fait apparaitre de nombreuses difficultes d'application parmi lesquelles il convient de souligner le risque de desequilibre des structures educatives, notamment dans les pays du Sud. En tout etat de cause, une decision definitive sur ce projet incombe a la conference des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du francais.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9007

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : francophonie

Ministère attributaire : francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 584